JEAN DELAIRE INSTITUTE – INSTITUT JEAN DELAIRE Association

Siège social : CHU de Nantes Clinique de Stomatologie et Chirurgie Maxillo-Faciale 1 place Alexis Ricordeau 44000 NANTES

SIRET: 818 659 724 00012

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux le 20 juillet à 18 heures

Les membres de l'association JEAN DELAIRE INSTITUTE – INSTITUT JEAN DELAIRE se sont réunis par téléconférence, en assemblée générale ordinaire sur convocation,

Total des membres présents ou représentés : 17 sur les 168 membres de l'Association.

Le Président de la séance est Monsieur Benoit PHILIPPE, président de l'association.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2021

Le Président déclare que tous les documents ont été adressés aux membres et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et financier sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Cotisations 2022;
- Site internet JDI (Docteur Benoit PHILIPPE);
- JDI et Commercialisation (Docteur Benoit PHILIPPE);
- Congrès 2023 (Monsieur Pierre CORRE);
- Questions diverses.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Questions diverses

- Ouvrage de Monsieur KHONSARI : le Crâne Toulousain
- Fusion des association Jean Delaire Institut et AEMC

Le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes annuels faisant apparaître une perte de -2 831,48 euros.

Cette délibération, mise aux voix, est adopté

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2 831,48 euros de la manière suivante :

Au poste « réserves libres », soit-2 831,48 €

Le solde du poste « réserves libres » sera ainsi ramené à 52 836,31 euros.

Cette délibération, mise aux voix, est adopté

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale annuelle fixe la cotisation annuelle des membres à 50 euros pour les années hors Congrès.

L'inscription au Congrès vaut adhésion de fait à l'association pour les années avec Congrès.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Benoit PHILIPPE et Monsieur Pierre CORRE ont commencé à travailler sur le site internet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Webmaster qui a créé le site du Congrès 2021 a été sollicité pour mettre en place le site de l'association ainsi que le site du Congrès 2023, ce qui assure une continuité graphique et technique entre les trois sites.

Le site comprend :

- Une page d'accueil simple,
- Un chapitre complet sur Monsieur Jean Delaire, avec notamment :
 - une biographie de Monsieur Jean Delaire,
 - des documents PDF de Monsieur Jean Delaire, libres de droits (gratuits pour les membres de l'association),
 - des conférences de Monsieur Jean Delaire
- Un chapitre sur les Congrès passés et à venir avec les conférences (sous réserve d'accord), mention des sponsors, etc...
- Un chapitre relatif aux formations comprenant les calendriers, modalités d'inscription.
- Un chapitre sur les actualités.
- Un chapitre sur les partenaires.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

Monsieur Benoit PHILIPPE et Maître GIFFO travaillent sur la question de la commercialisation du logiciel, afin d'avoir un cadre juridique précis pour la commercialisation de ce logiciel qui doit pouvoir être acheté par les membres et intégré à d'autres logiciels :

- d'acquisition d'image,
- de fabrication de matériel d'orthodontie.

En ce qui concerne l'anémosonomètre, aucune stratégie commerciale n'est en place, cependant, un accord de confidentialité a été mis en place entre la société NAONEXT, le CHU de Nantes et l'Institut Jean Delaire.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

Le Congrès 2023 aura lieu à NANTES du 8 au 10 juin 2023 et sera lié aux 100 ans de Monsieur Jean DELAIRE.

Ce Congrès 2023 se veut pluridisciplinaire (chirurgiens-dentistes, orthodontistes, orthophonistes, ostéopathes, etc...)

Il y aura de nombreux ateliers de formation le 8 juin.

Les sponsors présents sur le Congrès 2021 répondent favorablement pour la majeure partie.

Nous avons la volonté de garder une cohésion entre le Congrès et le travail d'équipe fourni tout au long de l'année.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

- Ouvrage de Monsieur KHONSARI : le Crâne Toulousain

L'Institut apporte une aide de 1 500 euros pour l'édition de ce livre dont la sortie est prévue en octobre 2022.

- Fusion des association Jean Delaire Institut et AEMC

Cette association créée il y a 4 ou 5 ans, étudiait les malformations cervico-céphaliques sur les enfants. Le sujet des deux associations étant très proches, une fusion a été décidée.

Les fonds de cette association doivent être reversés à des associations pédiatriques ukrainiennes.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Le Président de séance,